

Si encore il était tenu compte à notre population du calme profond dont elle a fait preuve depuis huit mois ! mais non, on s'en fait des arguments contr'elle ; on lui dit : tu es tranquille parce que l'État de siège te contient ; si l'État de siège n'existait pas, tu dresserais des barricades, tu chargerais le fusil, etc., etc. Alors, dites-nous le donc, ô journalistes prédicants de l'État de siège, à quoi sert-il aux populations d'être tranquilles, si leur tranquillité même leur est imputée à crime ?

Il sera toujours facile de se procurer des notes de police à l'appui d'une demande en maintien de l'État de siège, ces titres se délivrent toujours, à bureau ouvert, au gouvernement qui les demande ; mais les faits sont là pour les réduire à leur juste valeur ! En haut, sécurité parfaite, en bas, tranquillité matérielle assurée, partout le travail, sans grèves ni chômages ; voilà la vérité ! Mais c'est de la tranquillité morale que vous vous préoccupez, et vous avez raison ; de bonne foi, croyez-vous donc, de par la grâce des gendarmes et de la police, atteindre le germe du mal qui vous effraye ? il échappe à votre action, comme l'ombre au toucher. Avec votre politique d'empirique, au lieu de supprimer le mal, vous le reputez. Pour être plus secrète, l'infiltration n'en est pas moins profonde. Auriez-vous cette débonnairété de regarder l'État de siège comme un talisman social avec lequel vous opérerez, un jour ou l'autre, la réconciliation tant souhaitée entre les diverses classes de la société, et ne voyez-vous pas que vos rigneurs vont contre le but même que vous vous proposez ?

On a fermé, pendant cette dernière quinzaine, un certain nombre de boutiques de bouquinistes et de libraires, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de brevets ; l'autorité a daigné exhumer une vieille ordonnance de 1814, tombée en désuétude depuis longtemps ; nous disons qu'elle a daigné, car elle n'avait certes pas besoin d'arguer d'un texte légal quelconque, l'État de siège, comme on nous l'a appris, étant la suspension même des lois. Fermer des cafés sans jugement, des magasins de libraires sans jugement, quel spectacle édifiant, et comme il est propre à nous rassurer pour l'avenir ! quelles terribles armes nous remettons d'avance aux mains des partis qui peuvent avoir, eux aussi, leur jour de triomphe !

Quant à nous, fussions-nous seul à le dire, nous ne cesserons de le répéter : rentrez dans la légalité, soyez vigilant, sévère même, ne souffrez pas que, sous aucun prétexte, l'ordre soit troublé ; mais que la statue de la loi ne soit pas plus longtemps voilée ; nous aimons mieux compter sur elle que sur la clémence et l'habileté. Notre excommunication politique a assez duré.

---